



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 061-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.74

Déposée le : 15.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR) (porte-parole)
Hess (Nidau, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -

Évolution défavorable dans les bureaux du registre foncier, en particulier dans celui du Seeland : que faire ?

Pour que les notaires, les autorités fiscales, les communes, l'AIB, etc. puissent assurer un traitement régulier de leurs affaires, il est très important que les bureaux du registre foncier travaillent rapidement. Les retards, qui semblent s'accumuler – du moins en partie ou dans certains bureaux – de manière non négligeable, génèrent entre autres une surcharge de travail, normalement évitable, lorsqu'il faut répondre aux requêtes de personnes mécontentes, ou du travail à double en cas de transmissions erronées par les autorités non informées. La charge de travail s'alourdit également pour le traitement des transactions de biens-fonds telles que les contrats d'achat de parcelles de terrain à bâtir, les contrats suivants pour les lots, les parcelles communes, les servitudes, etc. Lorsqu'il faut ensuite procéder, à juste titre, à la correction de la transaction initiale, les modifications doivent apparaître dans les transactions suivantes qui doivent être rectifiées en conséquence. Tout cela pourrait être évité si le travail était effectué dans les délais. Les retards de facturation ont également des conséquences financières négatives pour les pouvoirs publics.

Il ressortait notamment de la question « Bureaux du registre foncier : mauvaise passe pour les dossiers en suspens et la durée de traitement » déposée lors de la session d'automne 2021 que les dossiers en suspens avaient connu un bond important en 2018 et 2019. À l'époque, les chiffres n'avaient pas été détaillés, au motif qu'il était presque impossible de comparer les régions car le volume des affaires en suspens dépendait de la taille de chaque bureau. Sur demande, les chiffres des dossiers traités et des dossiers en suspens ont été mis à disposition ultérieurement.

La liste ci-après des chiffres fournis par le bureau cantonal du registre foncier (complété par une récapitulation « Total canton », une colonne « Ratio 2021 en % entre les *dossiers en suspens* et les *dossiers traités* » et une ligne « Total du ratio en suspens / traités en % ») se présente comme suit :

Dossiers traités	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Berne-Mittelland	17 389	17 396	16 994	18 789	18 847	18 796
Emmental–Haute-Argovie	10 193	10 926	11 199	11 645	11 901	12 261
Seeland	8 326	8 686	8 420	8 985	7 895	8 448
Jura bernois	3 290	3 966	3 542	4 216	4 290	3 741
Oberland	22 906	26 253	16 705	15 594	19 378	17 188
Total canton	62 104	67 227	56 860	59 229	62 311	60 434

Dossiers en suspens fin	2016	2017	2018	2019	2020	2021	R 2021 en %
Berne-Mittelland	2 092	3 187	2 187	3 259	2 810	2 285	12 %
Emmental–Haute-Argovie	2 005	2 746	2 957	3 734	3 901	4 497	37 %
Seeland	1 081	1 578	2 150	3 124	4 647	6 137	73 %
Jura bernois	285	456	430	444	491	838	22 %
Oberland	6 442	1 520	2 080	4 815	3 551	4 452	26 %
Total canton	11 905	9 487	9 804	15 376	15 400	18 209	30 %
Total R en %	19 %	14 %	17 %	26 %	25 %	30 %	

(Source : bureau cantonal du registre foncier ; italique : ajouts du 5.3.2022 par les auteurs de l'interpellation ; R = ratio « en suspens / traités »)

La situation du bureau du registre foncier du Seeland est frappante : depuis 2016, le nombre de cas en suspens a presque été multiplié par six et le ratio « en suspens / traités » pour 2021 a donné le chiffre effroyablement élevé de 73 %.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la raison de l'augmentation massive des dossiers en suspens au bureau du registre foncier du Seeland entre 2016 et 2021 ?
2. Comment s'explique la grande différence de ratio « en suspens / traités » entre le bureau du registre foncier du Seeland et les autres bureaux ?
3. Quelles mesures ont été ou vont être prises pour réduire le retard pris au sein du bureau du registre foncier du Seeland ?
4. Quelles mesures vont être prises pour réduire le retard pris dans les autres bureaux du registre foncier, en particulier dans celui d'Emmental–Haute-Argovie et de l'Oberland ?

Destinataire
– Grand Conseil